

## PRÉFACE

Le crime fait fantasmer, le crime fait parler et le crime fait vendre. Vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il devient un genre de presse et un genre de littérature en Europe. Aux États-Unis, dès l'invention du cinéma, avec les films d'Edison et de Dickson à la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la violence et le sexe font leur apparition<sup>1</sup>. Si le premier cinéma hollywoodien s'attache surtout aux films de gangsters, qui fleurissent à partir de la fin des années 1920, la figure des tueurs multiples ne tarde pas à faire son apparition aussi bien aux États-Unis (avec notamment *The Lodger* d'Alfred Hitchcock en 1927) qu'en Europe (avec notamment *M. le maudit* de Fritz Lang en 1931). C'est bien cependant de l'autre côté de l'Atlantique qu'il devint rapidement une industrie.

À tous égards, le tueur en série a donc constitué une figure imaginaire bien avant de devenir un objet de science. Robert Ressler, l'agent du FBI qui joua un rôle central dans la constitution du Serial Killer en objet d'investigation rationnelle (en l'espèce une rationalité policière) au cours des années 1970, dira du reste lui-même qu'il « avait en tête ces feuilletons qui faisaient fureur à l'époque au cinéma du samedi soir ». C'est dire si le sociologue doit ici, plus encore que sur d'autres objets de type criminel, travailler sur les relations complexes qui se nouent entre les représentations sociales et les comportements. C'est tout l'intérêt du travail d'Aurélien Dyjak que de retracer l'émergence de la catégorie de « Serial Killer » aux États-Unis, puis son importation et sa traduction en France avec celle de « tueur en série ».

Que le lecteur ne s'y trompe pas, ce livre ne lui propose pas une analyse sociologique du phénomène des tueurs en série au sens d'une description d'un genre de comportement criminel, mais bien une réflexion sur l'histoire et l'actualité de la construction et des usages de cette catégorie dans le débat public, dans l'industrie culturelle, dans les discours et les savoirs policiers et enfin dans le champ scientifique. Au passage, le lecteur apprendra à peu près tout ce qu'il faut savoir au sujet du phénomène (d'autant qu'Aurélien Dyjak maîtrise l'énorme bibliographie anglo-saxonne sur le sujet, ce qui est plus que rare chez les chercheurs français), mais le but est ailleurs. Il s'agit avant tout de réfléchir à la façon dont nous pensons, nommons et catégori-

---

1. Charles MUSSER, *The Emergence of Cinema. The American Screen to 1907*, Oakland, University of California Press, 1994.

sons le réel, à l'instar d'autres travaux portant sur d'autres comportements dont la catégorisation et la qualification criminelles sont récentes à l'échelle historique<sup>2</sup>.

Pour ce faire, l'auteur adopte une posture à la fois historique et analytique. Il replace l'émergence du questionnement policier sur les multicides (meurtres multiples) dans le contexte de la forte augmentation des homicides aux États-Unis dans les années 1960 et 1970. Il détaille le rôle du FBI et de sa *Behavioral Science Unit* dans le contexte de la concurrence (classique) entre agences ou forces de police. Il radiographie le développement d'une littérature criminologique qui peine à établir des explications générales qu'elles soient biologiques, psychologiques ou sociologiques. Puis il étudie tout autant en détail l'importation et la traduction française qui consacrent bientôt la catégorie de « tueur en série », présentant là aussi les acteurs sociaux qui ont peu à peu pris au sérieux le phénomène à partir du milieu des années 1980. C'est en particulier le cas de la gendarmerie nationale qui vit alors le traumatisme de « l'Affaire du petit Grégory » et cherche à renforcer ses capacités en matière de police judiciaire et de police scientifique et technique, le tout dans le contexte français d'affaires judiciaires retentissantes concernant des multicides (affaire Paulin, affaire des « disparus de Mourmelon »). Chemin faisant, il souligne le rôle très important de la presse, ainsi que celui, plus modeste mais réel, des associations et des familles de victimes. Il tord également le coup aux polémiques classiques sur le pseudo « retard français » en la matière<sup>3</sup>. Finalement, la police scientifique et technique se réforme en France à partir de la loi du 7 août 1985, soit au moment où le débat est à son apogée aux États-Unis et où il commence à franchir l'Atlantique. Il souligne enfin combien cette catégorisation de tueur en série fait discussion dans le champ scientifique, en particulier chez les psychiatres qui l'ont le plus investi en France.

Parmi les nombreuses questions que ce sujet et que ce livre soulèvent, retenons-en ici deux ensembles, pour contribuer également au débat.

Dans le champ scientifique tout d'abord. Plusieurs questions de fond sont soulevées au fil du texte, même s'il n'est pas dans le propos d'Aurélien Dyjak d'essayer de les trancher. Le phénomène est-il de même nature aux États-Unis et en France ? Quelle place donner à la motivation sexuelle dans ce type de crimes ? Comment mesurer le nombre de crimes en série et évaluer ainsi leur part parmi l'ensemble des homicides ?

Commençons par cette dernière question, qui est au fond la plus simple puisqu'il n'existe actuellement aucun outil pour recenser les crimes et les

<sup>2</sup> Pierre VERDRAGER, *L'enfant interdit. Comment la pédophilie est devenue scandaleuse*, Paris, Armand Colin, 2013.

<sup>3</sup> On retrouve le même genre de polémiques dans le champ scientifique (cf. Laurent MUCCHIELLI, *Criminologie et lobby sécuritaire. Une controverse française*, Paris, La Dispute, 2014).

criminels en série. Dès lors les chiffres avancés par un essayiste même talentueux comme Stéphane Bourgoïn ne peuvent pas être considérés comme recevables au plan scientifique<sup>4</sup>. En revanche, rien n'empêcherait le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice d'ajouter ce sous-type d'homicides à la liste existant déjà dans leurs outils statistiques. La chose a été mise en place il y a quelques années pour distinguer et compter les homicides conjugaux, l'équivalent pourrait sans peine s'imaginer pour les crimes en série.

La question de la motivation des crimes en série est plus complexe. On ne prétend pas ici avoir la compétence pour la trancher. On fera toutefois remarquer que le débat est peut-être mal posé. Selon la plupart des auteurs, le problème serait le suivant : la grande majorité des tueurs en série américains seraient motivés d'une façon ou d'une autre par la sexualité, tandis que leurs homologues français ne le seraient généralement pas. Ils seraient en retour plus souvent motivés par l'appât du gain. Et cette différence impliquerait donc que les catégories de « serial killer » et de « tueur en série » ne seraient pas équivalentes. Il nous semble néanmoins que cette différence est toute relative, plus précisément que le rapt sexuel comme le rapt monétaire pourraient n'être que deux variantes d'un même besoin de domination, de puissance, de pouvoir ou encore de destruction. Le psychiatre français Daniel Zagury écrit en ce sens que « la sexualité n'est pas le moteur de ces crimes. [...] La sexualité ne tue pas. C'est la haine qui se saisit de la sexualité comme d'une arme qui tue<sup>5</sup> ». De même, Wilson et Seaman concluent qu'il s'agit de pouvoir et de vengeance sur la société ou sur la vie, et non simplement de sexe<sup>6</sup>. Cette haine, cette vengeance et la jubilation démentielle qu'elle procure au moment du passage à l'acte, ont en revanche une origine sur laquelle il ne fait pas de doute : les traumatismes subis par ces criminels durant leur propre enfance. On y reviendra.

Reste que la comparaison entre la France et les États-Unis pose une autre question, proprement sociologique cette fois-ci : celle de l'impact sur les criminels de l'image qui est donnée de leurs crimes par et dans la société dans laquelle ils vivent. Assurément, comme le montre Aurélien Dyjak, la pathologisation ou la médicalisation au cas par cas qui domine le traitement public de la question en France diffère de l'étonnante construction collective, médiatique, littéraire et cinématographique qui, aux États-Unis, confère aux Serial killers le statut d'une sorte de anti-héros totalement intégrés à la culture marchande au point que des enfants peuvent se promener avec des t-shirts ou des casquettes les désignant, ou encore jouer à des jeux vidéos les mettant en scène. Au point aussi que certains criminels peuvent se référer à

4. Stéphane BOURGOÏN, *Les serial killers sont parmi nous*, Paris Albin Michel, 2003.

5. Daniel ZAGURY, Florence ASSOULINE, *L'énigme des tueurs en série*, Paris, Plon, 2008, p. 51.

6. Colin WILSON, Donald SEAMAN, *The serial killers. A study in the psychology of violence*, London, Virgin Books, 2007.

d'autres et avoir en quelque sorte le sentiment d'écrire une histoire collective de la mort. Ceci amène à la discussion abordée par Aurélien Dyjak à la fin de son livre, à propos de ce qu'il appelle « l'effet-boucle ». La question essentielle est ici celle de l'impact des discours et des représentations collectives sur les criminels eux-mêmes. Il s'inspire pour cela de la psychologie sociale et des travaux de Ian Hacking sur les processus de catégorisation. Ajoutons les réflexions classiques de William Thomas et de Robert Merton sur les « prédictions créatrices » et autres « prophéties auto-réalisatrices ». Il est certain, quoi qu'il en soit, que les criminels lisent ou écoutent ce qui est dit sur eux et que ceci participe à leur construction identitaire, à leur façon de se mettre en scène et de passer à l'acte. Au fond, il est probable que chaque répertoire d'imaginaire collectif offre des rôles et des scénarios dont peuvent s'emparer ces êtres en perdition individuelle et sociale que sont généralement les tueurs en série. La question intéresse les scientifiques qui étudient ces criminels mais aussi les psychiatres qui les expertisent pour le compte de la justice et, en amont encore, les policiers et les gendarmes qui les auditionnent.

À ce propos, nos dernières réflexions se situent dans le champ des politiques publiques de sécurité et de prévention. De la lecture de ce livre, l'on peut en effet retirer deux autres réflexions, voire convictions.

La première est relative à l'efficacité de la répression. La reconnaissance de l'existence des tueurs en série a suscité dans de nombreux pays des réformes plus ou moins importantes dans le droit pénal, la procédure pénale, l'organisation de la police judiciaire, de la police scientifique et technique et l'organisation de la justice. Les plus importantes sont probablement les réformes qui ont touché les organisations policières, notamment le développement sans précédent des fichiers d'empreintes digitales puis génétiques, en réponse à une plainte lancinante relative au manque de moyens techniques. Ce qui amène à évoquer, ici comme dans d'autres domaines (celui de la lutte contre le terrorisme par exemple), la question de l'efficacité des forces de police, plus précisément de ce qui fait obstacle à cette efficacité. Sans remettre en cause l'utilité des empreintes en matière de preuve, et tout en remarquant que les fichiers de police ont plutôt tendance à proliférer en France sans que l'élucidation des crimes ne progresse fondamentalement, l'histoire des tueurs en série fait apparaître que le principal problème posé aux polices chargées de leur traque (et aux magistrats qui les dirigent à distance) n'est peut-être ni juridique ni technique. Il réside sans doute davantage dans leur capacité à réellement coopérer et partager leurs informations au-delà des frontières administratives qui séparent les zones de compétence territoriale et les services entre eux. Une des manifestations de ce partage d'informations peut être la constitution d'un fichier, mais l'histoire suggère que les choses se font souvent en sens inverse : l'on crée des fichiers et on espère ensuite que les différentes unités accepteront d'y verser

les informations dont elles disposent. En bref, s'il faut des outils centralisés de partage des informations, l'histoire des tueurs en série souligne aussi à sa façon la très dommageable récurrence des « guerres des polices » et autres difficultés à coopérer véritablement.

Enfin, l'anticipation des crimes à venir amène à poser la question de la prévention. Comme d'autres catégories de criminels mais plus encore compte tenu de leur dangerosité, les tueurs en série démontrent à leur façon à quel point les traumatismes vécus dans l'enfance (en particulier les violences intrafamiliales) peuvent avoir les plus funestes conséquences d'abord pour les personnes qui en sont les victimes, ensuite pour toutes les autres à qui elles en feront en quelque sorte payer le prix. Façon de rappeler, ici comme ailleurs, que la prévention n'est pas un ensemble de bons sentiments, elle est - ou devrait être - un engagement intellectuel, social et politique massif dans la protection de l'enfance.

Laurent MUCCHIELLI

Directeur de recherche au CNRS,  
rattaché au Laboratoire Méditerranéen de Sociologie,  
Directeur de l'observatoire régional de la délinquance  
et des contextes sociaux (ORDCS), Aix-Marseille Université